

TRANSMIS LE 21/12/24  
REÇU LE 21/12/24  
AFFICHÉ LE 23/12/24  
NOTIFIÉ LE 23/12/24  
PUBLIÉ LE 23/12/24  
EXÉCUTOIRE LF 23/12/24

REPUBLIQUE FRANCAISE



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des affaires financières  
SC

**DÉCISION N°24 -699**  
**FONGIBILITE DES CREDITS DU BUDGET COMMUNAL 2024 – SECTION**  
**D'INVESTISSEMENT**

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et L.2312-3,  
**VU** l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

**VU** le décret 2005-1661 du 27 décembre 2005 paru au journal officiel n° 302 du 29 décembre 2005, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

**VU** la délibération n°9 du 16 décembre 2021 instituant la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 et le vote du budget par nature au niveau des chapitres,

**VU** la délibération n°11 du 16 décembre 2021 autorisant la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles d'investissement dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** la délibération du 29 septembre 2022 déléguant au Maire des pouvoirs prévus à l'article L 2122.22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le budget primitif de l'exercice 2024 adopté lors du Conseil Municipal du 21 mars 2024,

**VU** la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 adoptée lors du Conseil Municipal du 3 octobre 2024,

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajouter des crédits budgétaires au chapitre 23 « immobilisations en cours » afin d'ajuster les derniers engagements de l'exercice 2024,

**CONSIDERANT** que le montant maximum de la fongibilité des crédits est de 7,5% des dépenses réelles d'investissement soit 2 422 620 € (32 301 600\*7,5%),

**CONSIDERANT** qu'après les mouvements budgétaires proposés ce montant maximum sera de 2 412 620 €.

**DÉCIDE**

**Article 1** – De procéder aux mouvements suivants sur le budget 2024 :

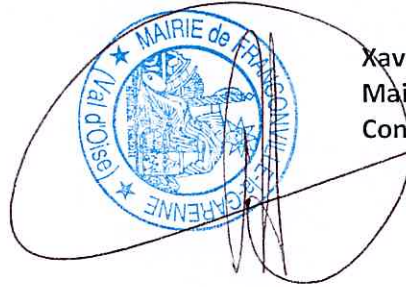
Chapitre	Nature	Montant
21 – Immobilisations corporelles	2188 – Autres	- 10 000,00
23 – Immobilisations en cours	2313 – Constructions	+10 000,00

**Article 2** - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 3** - Le Maire et la Comptable publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** - La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 19 décembre 2024



Xavier MELKI  
Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France

Caractère Exécutoire le 23/12/2024

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

D. Alain VERBRUGHE



## Acte à classer

DEC24-699

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-12-20T23-57-25.00 ( MI258008346 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20241219-DEC24-699-AU ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS DU BUDGET COMMUNAL 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT.

Date de décision : 19/12/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.5. autres actes budgétaires : transferts de crédits, etc...

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEC 24-699 FIN.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/24 à 23:57

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 20/12/24 à 23:57

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 21/12/24 à 00:02